

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2214

19 octobre 2010

SOMMAIRE

A bis Z Immobilière S.à r.l.	106242	Deka Loan Investors Luxembourg III SI- CAV-FIS	106251
A Bis Z Promotions S.A.	106243	Demo S.à r.l.	106268
Aida S.A.	106240	Dolis S.A.	106253
Allianc-Dem	106247	Edimag S.A.	106268
Alpina Real Estate Company II SCA	106244	Ediprint Sàrl	106270
Altadis Promotion International S.A.	106246	Elliot S.A.	106270
Altisource Portfolio Solutions S.A.	106239	ELS Immobilien S.à r.l.	106266
Ammut S.à r.l.	106249	Endeka Holdco S.A.	106226
Aries Investment S.à.r.l.	106252	Espalita S.A.	106270
Aries Investment S.à.r.l.	106249	Finance and Development Holding S.A.	106271
Aries Investment S.à.r.l.	106249	Financière de l'Estuaire S.A. Spf	106260
B2 Holding S.A.	106258	"Hein S.à.r.l.", Fabrique de Fours	106240
Bakoua Invest S.A.	106255	Hein Services S.à r.l.	106272
Betser S.A.	106256	HMR	106267
Billecart Expansion Holdings S.A.	106258	Immofine Belux	106244
Black Mountain S.à r.l.	106255	International Sailing Boats Holdco S. à r.l.	106256
Blue Power S.A.	106257	International Travel Garden S.à.r.l.	106268
Broadstreet S.à r.l.	106256	Marktinvest International S.A.	106261
CapitalatWork Foyer Umbrella	106247	Pamplona PE Holdco 5 S.A.	106226
CapitalatWork Umbrella Fund	106247	Rockfood S.à r.l.	106268
Casa Nuova S.à r.l.	106246	Security audit & services S.à r.l.	106265
Casino Développement Europe Sàrl	106260	Silene Real Estate S.A.	106258
Casual S.à.r.l.	106265	Société de l'Etoile S.A.	106270
Chrono Invest S.A.	106264	Sun i-Tech S. à r.l.	106252
Colonnade Holdco N° 10 S.A.	106262	Technossence S.A.	106265
COLUMBIA International Consulting sàrl	106266	Telekabel Enterprise S.à r.l.	106242
Complexys S.à r.l. SPF	106243	Transport Alavoine sàrl	106272
CS Baumarkt No. 1 S.à r.l.	106266	Valorem (Luxembourg) S.à r.l.	106259
Dadco Holding (Luxembourg) S.A.	106257	Yileste S.à.r.l.	106263
Dalby Industries Holding S.A.	106271		
Danim S.A.	106267		

**Endeka Holdco S.A., Société Anonyme,
(anc. Pamplona PE Holdco 5 S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.218.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Pamplona PE Holdco 5 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123218 (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law on 4 December 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 302 of 5 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 27 February 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 1079 of 6 June 2007.

The Meeting is chaired by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints as secretary of the Meeting Fabienne Medinger, professionally residing in Luxembourg (the Secretary). The Meeting elects Marine Baillet, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 100,000 shares, all having a nominal value of EUR 1.25 each, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR 125,000, are duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Decision to change the name of the Company;
- (3) Decision to create two classes of directors of the Company (A and B directors);
- (4) Decision to change the signature regime for the Company to be bound;
- (5) Decision to renew the authorization given to the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital of the Company for a term of five years starting at the date of the extraordinary general meeting of the Company;
- (6) Decision to proceed to a complete restatement of the articles of association; and
- (7) Empowerment to and authorisation of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that after due deliberation the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change of the Company's name from "Pamplona PE Holdco 5 S.A." to "Endeka Holdco S.A.".

Third resolution

The Meeting resolves to create two classes of directors of the Company. The Company will therefore have class A and class B directors.

Bertrand Repelin and Olivier Roux will become class A directors and Philippe Leclercq and Laurence Goblet will become class B directors.

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the representation of the Company so that the Company will henceforth only be bound by the joint signatures of a class A director and a class B director.

Fifth resolution

Pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting, pursuant to a report of the Board (the Report) resolves to renew the authority given to the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital of the Company of EUR 15,000,000 (fifteen million Euro) for a term of five years starting at the date of the present resolutions and ending on 21 July 2015.

The Report, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sixth resolution

The Meeting resolves to proceed to a complete restatement of the Articles so that they shall henceforth read as follows:

"Chapter I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Endeka Holdco S.A." (the Company) .

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a *résolution* of the general meeting of the shareholders (the General Meeting) deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association of the Company (the Articles) .

2.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by a *résolution* of the board of directors of the Company (the Board) .

2.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by *résolution* of the Board.

2.5 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

2.6 The Company's books and records (including all correspondence) will be kept at the registered office.

Art. 3. Purpose.

3.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.2 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship.

3.3 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds (including for the avoidance of any doubt profit participating bonds) and debentures.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

4.2 It may be dissolved at any time by a *résolution* of the General Meeting adopted in the manner provided by these Articles and by the law.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand euro) , represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a par value of EUR 1.25 (one point twenty-five euro) each (the Shares) .

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 The authorised capital of the Company is set at EUR 15,000,000 (fifteen million euro) and the Board is authorized to issue new Shares within the limits of the authorised share capital.

5.4 The Board is authorised and empowered to:

(a) increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital by issuing from time to time new Shares, such Shares including Shares issued (i) for a consideration in cash or in kind or (ii) to the holders of CPECs upon conversion of their CPECs into Shares or (iii) to the extent legally permissible by way of capitalisation of reserves;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of new Shares and the terms and conditions of subscription and payment of the new Shares; and

(c) waive or limit the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company when proceeding to the issue of new Shares, including but not limited to, at the occasion of an increase of the share capital of the Company for the purposes of issuing Shares to the holders of CPECs upon conversion of their CPECs into Shares.

5.5 The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years starting on 7 July 2010 and ending on 21 July 2015 and it may be renewed by a résolution of the extraordinary General Meeting.

5.6 The Board is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into Shares (such as but not limited to CPECs) or to issue warrants, in each case under the conditions to be set by the Board.

5.7 Each time the Board acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed share capital, and the Board or any person authorised by the Board shall state such amendment in the form prescribed by law.

Art. 6. Shares. Each ordinary Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 7. Increase and Reduction of the Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a résolution of the shareholders of the Company (the Shareholders) adopted in the manner required for the amendment of the Articles and prescribed by law.

Art. 8. Acquisition and Redemption of Proper Shares. The Company may acquire its own Shares in accordance with the conditions provided in the law. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Art. 9. Form of Shares - Shareholders' Register.

9.1 The Shares will be and remain in registered form.

9.2 A Shareholders' register will be kept at the registered office and it may be examined by each Shareholder who so requires. The register will contain:

- the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of his Shares;
- the indication of the payments made on his Shares; and
- the transfers of Shares and the dates thereof.

9.3 Each Shareholder will notify to the Company by registered letter his address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

9.4 The ownership of the registered ordinary Share will result from the inscription in the Shareholders' register.

9.5 Certificates reflecting these inscriptions will be delivered to the Shareholders.

9.6 The transfer of Shares will be made by declaration of transfer registered in the same register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representatives, as well as on the basis of the provisions on the transfer of claims laid down in article 1690 of the code civil. The Company may accept and register in the register any transfer recorded in any correspondence or other documents establishing the consent of the transferor and the transferee.

9.7 Any inscription in the Shareholders' register will be made by the Board or by any person duly authorized to that effect by the Board.

9.8 The Board shall not register any transfer of Shares other than a transfer permitted under the Articles.

Chapter III. Management - Corporate governance - Representation - Auditor

Art. 10. Board.

10.1 The Company will be administered by the Board composed of at least three directors who need not be Shareholders and who will be appointed at the General Meeting for a period not exceeding six years. Each director shall be assigned either an A or a B signatory power.

10.2 Directors are always re-eligible and they may be removed and/or replaced at any time by the General Meeting with or without cause.

10.3 The mandate of the directors who have not been re-elected will terminate immediately after the ordinary General Meeting of the year in the course of which their mandate will expire.

Art. 11. Vacancy.

11.1 In the event of a vacancy on the Board, such vacancy may be filled by the remaining directors in the manner provided by law. In such an event the next General Meeting will proceed to the final election. In the absence of any remaining directors, the General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

11.2 A director elected in replacement of another director whose mandate has not expired will terminate the mandate of his predecessor.

Art. 12. Chairman.

12.1 The Board will choose from among its Luxembourg members a chairman.

12.2 In the absence of the chairman, the directors present at the meeting will appoint another director as chairman pro tempore.

Art. 13. Meetings.

13.1 Meetings of the Board will be convened and presided by the chairman or, in his absence, by the director replacing him.

13.2 The Board will meet as often as the Company's interests so require, or each time two directors at least so require. The meetings will normally be held in Luxembourg at the place stated in the convening notice.

Art. 14. Procedure.

14.1 The Board may deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented, provided that non-Luxembourg resident directors may not constitute a majority of the directors present at the meeting.

14.2 Any director may appoint in writing, by cable or by fax another director as his proxy in order to represent him at a determined meeting of the Board and to vote on his behalf. The director acting by proxy will be deemed to be present for the purpose of his vote.

14.3 Any director may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons attending the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a director located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

14.4 Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

14.5 Any resolutions of the Board are adopted by a majority of the directors holding office.

14.6 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 15. Information Rights. The Board shall provide to the Shareholders any and all pieces of information, including but not limited to those relating to the accounts and financial affairs of the Company.

Art. 16. Minutes.

16.1 The resolutions adopted by the Board will be minuted. The minutes will be signed by the chairman of the meeting and by one other director. The minutes relating to resolutions adopted by circular vote will be signed by all directors. The proxies, the votes and opinions expressed in writing, by cable or by fax will remain attached thereto.

16.2 Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the Board, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated.

16.3 The minutes will be kept at the Company's registered office.

Art. 17. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose, except the powers which are expressly reserved by law or by the Articles to the General Meeting.

Art. 18. Daily Management.

18.1 The Board may delegate the daily management and the representation of the Company within such daily management to one or more persons. It appoints and removes the persons to whom such management has been delegated, who may, but need not be directors, and fixes their remuneration and determines their powers.

18.2 The delegation of the daily management to a member of the Board is subject to the prior authorization of the General Meeting and imposes on the Board the duty to annually report to the ordinary General Meeting on the salaries, compensation and benefits whatsoever allocated to the delegate.

18.3 The Board and the persons to whom the daily management has been delegated, within the limits of such daily management, may also delegate special and determined powers to one or several persons chosen by them.

18.4 The Board may establish one or several committees, whose members need not be directors, and determine their composition and powers.

Art. 19. Representation.

19.1 The Company will be bound towards to third parties in all matters, including acts requiring the intervention of a public officer or notary public, and in judicial proceedings, by the joint signatures of one class A director and one class B director.

19.2 It will also be validly bound towards third parties by any person to whom special powers have been granted by the Board, but only within the limits of such powers.

Art. 20. Conflict of interests.

20.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

20.2 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

20.3 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 21. Indemnification.

21.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

21.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 22. Statutory Auditor.

22.1 The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or several statutory auditors (commissaire (s)), or where required by law, by an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréée) . The statutory auditor (s) will be elected by the General Meeting for a period not exceeding six years.

22.2 They are always re-eligible and they may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

22.3 The General Meeting determines the number of the auditors, their remuneration and the term of their office.

22.4 The mandate of the auditors who have not been re-elected will terminate immediately after the General Meeting of the year in the course of which their mandate will expire.

22.5 The duties and the powers of the statutory auditors, or where required by law, the independent external auditor, will be those provided for in the law.

Chapter IV. General meetings of shareholders - Shareholders**Art. 23. Powers.**

23.1 Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

23.2 Its decisions adopted in conformance with these Articles and the law are binding on all the Shareholders, including the absent or dissenting Shareholders.

23.3 The General Meeting shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 24. Meetings.

24.1 The annual General Meeting will be held each year on the sixteenth day of the month of June at 1.00 p.m. local time.

24.2 If such day is a public holiday, the General Meeting will be held on the next following business day, at the same hour.

24.3 General Meetings, whether ordinary or extraordinary, will be held at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting.

24.4 General Meetings, including the annual General Meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board, which is final, circumstances of force majeure so require.

24.5 A quorum of at least 50% of all the Shares shall be present or represented in order for a General Meeting, whether ordinary or extraordinary, to be valid and to validly deliberate.

Art. 25. Convening Right.

25.1 The Board will convene the General Meeting.

25.2 A General Meeting must be convened so as to be held within one month if one or more Shareholders representing at least 20% of the Company's capital so require. Such request must be in writing and specify the items to be put on the agenda.

Art. 26. Convening Notices.

26.1 The notices convening the General Meetings will be made by registered letter sent to each Shareholder at the address listed in the Shareholders' register.

26.2 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting or if all the Shareholders have waived the convening notice and if they state that they have knowledge of the agenda thereof, the General Meeting may be held without prior notice.

Art. 27. Representation. Each Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Art. 28. Bureau.

28.1 Each General Meeting will be chaired by the chairman of the Board or, in his absence, by the person appointed by the Shareholders.

28.2 The chairman of the General Meeting appoints a secretary and the meeting elects one or more scrutineers. They together form the bureau.

Art. 29. Voting Right. Each Ordinary Share entitles to one vote.

Art. 30. Decisions of General Shareholders Meetings.

30.1 The General Meeting may only deliberate on the items on the agenda.

30.2 Except as otherwise required by law or provided for in the Articles, the resolutions will be adopted by a majority of the votes, whatever the number of the Shares represented.

30.3 The General Meeting convened for the purpose of amending the Articles can only be validly held if the agenda specifies the proposed amendments and, if applicable, contains the text of those relating to the Company's purpose or form. In the General Meeting, in order to be valid, the resolutions need to be adopted by a two-thirds majority of the votes of all the Shares present or represented.

Art. 31. Minutes.

31.1 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau and by the Shareholders who so request.

31.2 Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the Board, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated.

31.3 The minutes will be kept at the Company's registered office.

Chapter V. Annual accounts - Appropriation of profits**Art. 32. Accounting Year.**

32.1 The accounting year of the Company will begin on the 1st January and will terminate on the 31st December of the same year.

32.2 Each year the Board will draw up an inventory and prepare, in conformance with the law, the annual accounts, which include the balance-sheet, the profit and loss account and the notes.

Art. 33. Approval of the Annual Accounts - Discharge.

33.1 The General Meeting hears the management report, examines the report of the auditor and, if thought fit, approves the accounts.

33.2 After approval of the accounts, the General Meeting, by separate vote, decides on the discharge of the directors and of the statutory auditors.

Art. 34. Publicity. The annual accounts, the management report and the documents provided for in the law will be made public in the manner provided for in the law.

Art. 35. Distribution of Profits.

35.1 An amount equal to at least one twentieth of the net profits shown in the balance-sheet, less the general expenses and the provisions deemed necessary, and any other expenses, must be set aside annually from such profits for the purpose of forming the reserve prescribed by law. That allocation ceases to be necessary as soon and as long as the said reserve will be equal to one tenth of the Company's capital.

35.2 The general meeting of Shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward.

Art. 36. Dividends.

36.1 The Board will decide the time and place of payment of any dividend.

36.2 The Board may declare and pay interim dividends in accordance with the law.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation**Art. 37. Dissolution - Liquidation.**

37.1 In the event of the dissolution of the Company for any reason and at any moment whatsoever, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the General Meeting deciding such liquidation, which, as the case may be, will determine their powers and their compensation. The power to amend the articles of incorporation, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the General Meeting.

37.2 The powers of the directors will come to an end by the appointment of the liquidators.

Chapter VII. General provisions

Art. 38. Application of the law. All matters not governed by the Articles will be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended."

Seventh resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above résolution, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Pamplona PE Holdco 5 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123218 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 4 décembre 2006 par acte du notaire instrumentaire résidant alors à Mersch, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 302 en date du 5 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand

Duché de Luxembourg, le 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1079 en date du 6 juin 2007.

L'Assemblée est présidée par Frédéric Pilorget, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président) . Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Fabienne Medinger, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire) . L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Marine Baillet, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 100.000 actions ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de EUR 125.000, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Décision de changer la dénomination de la Société;
- (3) Décision de créer deux classes d'administrateur (administrateurs A et B) ;
- (4) Décision de modifier le régime de signature pour engager la Société;
- (5) Décision de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé de la Société pour une durée de cinq ans à partir de l'assemblée générale extraordinaire;
- (6) Décision de procéder à une refonte des Statuts; et
- (7) Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de "Pamplona PE Holdco 5 S.A." à "Endeka Holdco S.A."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer deux classes d'administrateurs de la Société. La Société sera dès lors gérée par des administrateurs de classe A et de classe B.

Messieurs Bertrand Repelin and Olivier Roux seront des administrateurs de classe A et Monsieur Philippe Leclercq et Madame Laurence Goblet seront des administrateurs de classe B.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer le régime de signature pour engager la Société de sorte que dès à présent la Société ne sera engagée que par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

Cinquième résolution

L'Assemblée, au vu d'un rapport justificatif du Conseil (le Rapport) , conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social de la Société de EUR 15.000.000 (quinze millions Euro) pour une durée de cinq ans à partir de la présente assemblée générale extraordinaire allant jusqu'au 21 juillet 2015.

Le Rapport, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte des Statuts qui auront dès lors la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Nom - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Endeka Holdco S.A.» (la Société) .

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est situé dans la ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré à tout autre lieu au Grand Duché de Luxembourg sur décision des Actionnaires réunis en Assemblée générale (l'Assemblée Générale) statuant de la manière prévue pour les modifications des statuts de la Société (les Statuts) .

2.3 L'adresse du siège social peut être transférée dans la municipalité sur résolution du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) .

2.4 Des succursales et autres bureaux peuvent être établis au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du Conseil d'Administration.

2.5 Si des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires surviennent ou menacent qui pourraient avoir une incidence sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur les facilités de communication avec ledit siège, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète des circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, une société de droit luxembourgeois. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées aux parties intéressées par l'un des organes ou personnes habilités à la gestion quotidienne de la Société.

2.6 Les livres et registres de la Société (y compris toute la correspondance) sont conservés au siège social.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet social de la Société est d'effectuer des opérations liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans des sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, et d'assurer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des dites participations.

3.2 Par ailleurs, la Société peut constituer, gérer, développer et céder un portefeuille de titres et des brevets de quelque origine que ce soit; elle peut également acquérir des titres et des brevets, par voie d'investissement, de souscription ou d'options et les réaliser par voie de vente, transfert, change ou autrement; et elle peut aussi accorder une aide financière sous forme de prêts, avances, garanties ou autrement à ou au, bénéfice de sociétés, y compris des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des groupes de sociétés et autres entreprises avec lesquels la Société entretient des relations d'affaires.

3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et exécuter toutes les opérations y compris et sans limitation, les opérations commerciales, financières, personnelles et immobilières qu'elle estime nécessaires ou utiles pour accomplir et développer ses objectifs. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations (y compris pour éviter un doute relatif à des obligations porteuses d'intérêts) et des obligations non garanties.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute à tout moment sur résolution de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux dispositions des Statuts et de la loi.

Chapitre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) , représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.25 (un euro vingt-cinq cents) chacune (les Actions) .

5.2 Toutes les Actions sont entièrement libérées.

5.3 Le capital social autorisé de la Société est fixé à 15.000.000 EUR (quinze millions d'euros) et le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions dans les limites du capital social autorisé.

5.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté aux fins:

(a) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé, en émettant ponctuellement des nouvelles Actions, lesdites Actions incluant des actions émises (i) en échange d'apports en espèces ou en nature ou (ii) aux détenteurs de CPECs lors de la conversion de leurs CPECs en Actions ou (iii) dans la mesure ou cela est juridiquement permis, par voie de capitalisation de réserves;

(b) de fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des nouvelles Actions ainsi que les conditions de souscription et de libération des nouvelles Actions; et

(c) de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en cas d'émission de nouvelles Actions (en ce compris, de manière non limitative, à l'occasion d'une augmentation du capital social de la Société aux fins d'émettre des Actions aux détenteurs de CPECs lors de la conversion de leurs CPECs en Actions.

5.5 L'autorisation susmentionnée est donnée pour une période de 5 ans commençant le 7 juillet 2010 et se terminant le 21 juillet 2015 et peut être renouvelée par une résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire.

5.6 Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des obligations convertibles ou tous instruments ou obligations assimilés avec droits de souscription ou à émettre des instruments financiers de dette convertibles en Actions (en ce compris, de manière non limitative, des CPECs) ou à émettre des warrants aux conditions qui seront fixées par le Conseil d'Administration.

5.7 Chaque fois que le Conseil d'Administration prend des mesures visant à faire produire ses effets à une augmentation de capital, telle qu'autorisée ci-dessus, l'article 5 des Statuts sera modifié pour refléter cette augmentation de capital et le Conseil d'Administration, ou toute personne autorisée par le Conseil d'Administration à cette fin, prendra les mesures requises pour effectuer cette modification dans les formes légales.

Art. 6. Actions. Chaque Action donne droit à son détenteur à une part des actifs et des bénéfices de la Société au prorata direct du nombre d'Actions existantes.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois sur résolution des actionnaires de la Société (les Actionnaires) adoptée de la manière prescrite par la loi pour la modification des Statuts.

Art. 8. Acquisition et Rachat des Actions propres. La Société peut racheter ses propres Actions conformément aux dispositions prévues par la loi. L'acquisition et la détention de ses propres Actions doit respecter les conditions et limites définies par la loi.

Art. 9. Forme des Actions - Registre des Actionnaires.

9.1 Les Actions sont et resteront nominatives.

9.2 Un registre des Actionnaires est conservé au siège social où il pourra être consulté par chaque Actionnaire qui le désire. Le registre comprend:

- la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre de ses Actions;
- l'indication des paiements effectués par l'Actionnaire au titre de ses Actions; et
- les transferts des Actions et leurs dates.

9.3 Chaque Actionnaire notifiera la Société par lettre recommandée de son changement d'adresse et autres modifications. La Société a le droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

9.4 La propriété d'Actions nominatives naîtra de l'inscription dans le registre des Actionnaires.

9.5 Des certificats attestant ces inscriptions sont adressés aux Actionnaires.

9.6 Le transfert des Actions est fait sur déclaration du transfert enregistré dans ledit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants, ainsi que sur la base des dispositions relatives aux demandes de transfert exposées à l'article 1690 du code civil. La Société peut accepter et inscrire dans le registre le transfert enregistré dans toute correspondance ou autres documents établissant le consentement du cédant et du cessionnaire.

9.7 Toute inscription dans le registre des Actionnaire est faite par le Conseil d'Administration ou par une personne dûment habilitée à cet effet par le Conseil d'Administration.

9.8 Le Conseil d'Administration n'enregistrera d'autres transferts d'Actions que ceux permis dans les Statuts.

Chapitre III. Gestion - Gouvernement d'entreprise - Représentation - Réviseur

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois administrateurs qui ne doivent pas obligatoirement être Actionnaires et qui sont nommés par l'Assemblée Générale pour une période de six ans maximum. Chaque administrateur recevra soit un pouvoir de signature A soit un pouvoir de signature B.

10.2 Les administrateurs sont rééligibles et peuvent être démis à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

10.3 Le mandat des administrateurs qui n'ont pas été réélus prend fin immédiatement après l'Assemblée Générale ordinaire de l'année au cours de laquelle leur mandat expire.

Art. 11. Vacance.

11.1 En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les administrateurs restants peuvent combler la vacance de la manière prescrite par la loi. Dans ce cas, l'Assemblée Générale suivante procédera à l'élection définitive. S'il ne reste plus aucun administrateur, l'Assemblée Générale sera convoquée rapidement par l'auditeur et nommera de nouveaux administrateurs.

11.2 Un administrateur élu en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'a pas expiré terminera le mandat de son prédécesseur.

Art. 12. Président.

12.1 Le Conseil d'Administration désigne un président parmi ses membres luxembourgeois.

12.2 En l'absence du président, les administrateurs présents à la réunion désignent un autre administrateur en tant que président intérimaire.

Art. 13. Réunions.

13.1 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées et présidées par le président ou, en son absence, par l'administrateur qui le remplace.

13.2 Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le nécessitent, ou chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent. Les réunions se tiennent normalement au Luxembourg au lieu précisé dans la convocation.

Art. 14. Procédure.

14.1 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, étant entendu que les administrateurs non résidents du Luxembourg ne peuvent pas constituer la majorité des administrateurs présents à la réunion.

14.2 Un administrateur peut désigner par écrit, par câble ou télécopie, un autre administrateur pour le représenter à une réunion du Conseil d'Administration donnée et voter en son nom. L'administrateur agissant par mandataire est réputé être présent pour les besoins de son vote.

14.3 Un administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes qui assistent à la réunion de s'entendre. Toute participation à une conférence téléphonique convoquée et présidée par un administrateur situé au Luxembourg est réputée être une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue sous cette forme est réputée se tenir au Luxembourg.

14.4 Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et opposables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent apparaître sur un document unique ou de multiples exemplaires d'une résolution identique et peuvent être authentifiées par lettre, télécopie ou télex. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie de résolution circulaire est réputée avoir été tenue au Luxembourg.

14.5 Toutes les résolutions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité des administrateurs en poste.

14.6 Le lieu exclusif et réel de gestion sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion seront effectuées au ou depuis le Luxembourg.

Art. 15. Droits d'information. Le Conseil d'Administration fournit aux Actionnaires tous les éléments d'informations, y compris mais sans limitation, ceux afférents aux comptes et situations financières de la Société.

Art. 16. Procès-verbal.

16.1 Les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration sont consignées dans un procès-verbal. Celui-ci est signé par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procès-verbaux relatifs aux résolutions adoptées par voie circulaire sont signés par tous les administrateurs. Les procurations, votes et opinions exprimés par écrit, câble ou télécopie resteront attachés au procès-verbal.

16.2 Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux qui doivent être produits lors de procédures judiciaires ou autrement, sont signés par le président du Conseil d'Administration, un administrateur ou une personne à laquelle la gestion quotidienne de la Société a été déléguée.

16.3 Les procès-verbaux sont conservés au siège social de la Société.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à l'objet de la Société, à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 18. Gestion quotidienne.

18.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion quotidienne et la représentation de la Société au titre de cette gestion quotidienne à une ou plusieurs personnes. Il nomme et révoque les personnes auxquelles cette gestion a été confiée et qui peuvent être, sans obligation, des administrateurs, et fixe leur rémunération et définit leurs pouvoirs.

18.2 La délégation de la gestion quotidienne à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale et impose au Conseil d'Administration l'obligation de communiquer chaque année à l'Assemblée Générale les salaires, indemnités et avantages attribués à cette personne.

18.3 Le Conseil d'Administration et les personnes auxquelles la gestion quotidienne est déléguée peuvent également, dans les limites de cette gestion, déléguer des pouvoirs spéciaux et définis à une ou plusieurs personnes qu'ils choisissent.

18.4 Le Conseil d'Administration peut constituer un ou plusieurs comités dont les membres n'ont pas à être administrateurs, et il définit leur composition et leurs pouvoirs.

Art. 19. Représentation.

19.1 La Société est liée dans tous les actes, y compris ceux nécessitant l'intervention d'un officier public ou d'un notaire, et, en cas de procédure judiciaire, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

19.2 Elle est également liée valablement par toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été conférés, mais dans la seule limite des dits pouvoirs.

Art. 20. Conflit d'intérêts.

20.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

20.2 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

20.2 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 21. Indemnisation.

21.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

21.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 22. Commissaire(s) / Réviseur d'entreprises agréé.

22.1 La supervision des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), ou si la loi le requiert, à un réviseur d'entreprises agréé. Le/les commissaire(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale pour une période de six ans maximum.

22.2 Ils peuvent être reconduits et remplacés à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

22.3 L'Assemblée Générale détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions.

22.4 Le mandat d'un commissaire qui n'a pas été réélu se termine immédiatement après l'Assemblée Générale ordinaire de l'année au cours de laquelle son mandat expire.

22.5 Les obligations et les pouvoirs du/des commissaire(s), ou si la loi le requiert, du réviseur d'entreprises agréé, sont ceux établis par la loi.

Chapitre IV. Assemblées générales des actionnaires - Actionnaires

Art. 23. Pouvoirs.

23.1 Chaque Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

23.2 Les décisions qui y sont adoptées conformément aux présents Statuts et à la loi sont opposables à tous les Actionnaires, y compris les Actionnaires absents et dissidents.

23.3 L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 24. Réunions.

24.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le seizième jour du mois de juin à 13h00, heure locale.

24.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure.

24.3 L'Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre lieu au Luxembourg qui sera précisé dans l'avis de convocation.

24.4 L'Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, peut se tenir à l'étranger si, de l'avis du Conseil d'Administration, un cas de force majeure l'y oblige.

24.5 Pour qu'une Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire, puisse valablement délibérer, un quorum d'au moins 50 % de tous les Actionnaires doit être présent ou représenté.

Art. 25. Droit de convocation.

25.1 Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale.

25.2 Une Assemblée Générale doit être convoquée dans le mois qui suit la demande d'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins 20 % du capital de la Société. Cette demande doit être faite par écrit et préciser les sujets de l'ordre du jour.

Art. 26. Avis de convocation.

26.1 Les avis de convocation aux Assemblées Générales doivent être adressés par courrier recommandé à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires.

26.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, ou si tous les Actionnaires ont renoncé à l'avis de convocation et déclarent qu'ils connaissent l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 27. Représentation. Chaque Actionnaire peut agir à une Assemblée Générale en nommant par écrit une personne en tant que mandataire qui n'a pas à être Actionnaire.

Art. 28. Bureau.

28.1 Chaque Assemblée Générale sera présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par une personne désignée par les Actionnaires.

28.2 Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs. Ils forment ensemble le bureau.

Art. 29. Droit de vote. Chaque Action donne droit à une voix.

Art. 30. Décisions des Assemblées Générales.

30.1 L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les points à l'ordre du jour.

30.2 Sauf prescription contraire de la loi ou des Statuts, les résolutions sont adoptées à la majorité des votes, quel que soit le nombre d'Actions représentées.

30.3 L'Assemblée Générale convoquée aux fins de modifier les Statuts ne peut valablement se tenir que si l'ordre du jour précise les modifications proposées et, le cas échéant, contient le texte de celles relatives à l'objet ou à la forme de la Société. Lors de l'Assemblée Générale, pour être valables, les résolutions doivent être adoptées par la majorité des deux tiers des votes de toutes les Actions présentes ou représentées.

Art. 31. Procès-verbal.

31.1 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale est signé par les membres du bureau et par les Actionnaires qui le demandent.

31.2 Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux qui doivent être produits lors de procédures judiciaires ou autrement, sont signés par le président du Conseil d'Administration, un administrateur ou une personne à laquelle la gestion quotidienne de la Société a été déléguée.

31.3 Les procès-verbaux sont conservés au siège social de la Société.

Chapitre V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 32. Exercice comptable.**

32.1 L'exercice comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

32.2 Chaque année, le Conseil d'Administration établit un inventaire et prépare, conformément à la loi, les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte de résultat et des notes annexes.

Art. 33. Approbation des comptes annuels - Quitus.

33.1 L'Assemblée Générale écoute le rapport de gestion, examine le rapport du/des commissaire(s) / réviseur d'entreprises agréé et, si elle les trouve satisfaisants, approuve les comptes.

33.2 L'Assemblée Générale, après approbation des comptes, décide par votes séparés du quitus aux administrateurs et au(x) commissaire(s).

Art. 34. Publicité. Les comptes annuels, le rapport de gestion et les documents prescrits par la loi sont publiés de la manière imposée par la loi.

Art. 35. Distribution des bénéfices.

35.1 Un montant égal au moins à un vingtième du bénéfice net apparaissant au bilan, diminué des frais généraux et des provisions jugées nécessaires, et de tout autre frais, doit être prélevé sur les bénéfices chaque année pour constituer la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire dès que ladite réserve est égale à un dixième du capital de la Société.

35.2 L'Assemblée Générale a tout pouvoir discrétionnaire pour disposer de l'excédent. Elle peut, en particulier affecter cet excédent au paiement de dividendes ou le transférer à des réserves ou le reporter à l'exercice suivant.

Art. 36. Dividendes.

36.1 Le Conseil d'Administration peut décider du moment et du lieu de paiement des dividendes.

36.2 Le Conseil d'Administration peut déclarer et payer des dividendes intérimaires conformément à la loi.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation**Art. 37. Dissolution - Liquidation.**

37.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à n'importe quel moment, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale qui a décidé de cette liquidation et qui, le cas échéant, déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le pouvoir de modifier les Statuts, si cela est nécessaire du fait de la liquidation, revient à l'Assemblée Générale.

37.2 Les pouvoirs des administrateurs prennent fin à la nomination des liquidateurs.

Chapitre VII. Généralités

Art. 38. Application de la loi. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts sont soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée."

Septième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. PILORGET, F. MEDINGER, M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34023. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010120683/731.

(100136958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 72.391.

Extrait des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 19 mai 2010

Il résulte des résolutions de assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 19 mai 2010 que le mandat d'administrateur de M. Robert DeNormandie a été révoqué avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions que les administrateurs actuels de la Société ont été renommés par les actionnaires avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Il résulte des mêmes résolutions que Mme. Silke Andresen-Kienz née le 30 novembre 1957 à Hagen, Allemagne et avec adresse au professionnel au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, a été nommée administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. William Erbey;
- M. William Shepro;
- M. Roland Müller-Ineichen;
- M. Timo Vätto;

- Mme. Silke Andresen-Kienz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2010120972/25.

(100137532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

"Hein S.à.r.l.", Fabrique de Fours, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 11.653.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010120962/12.

(100137497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Aida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.114.

L'an deux mil dix, le premier septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de AIDA S.A., R.C. B no 60.114, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 590 du 28 octobre 1997. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu pardevant Maître Andréjean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 447 du 13 mai 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FALTOT, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Julien KAZMIERCZAK, maître en droit, domicilié professionnellement au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent soixante actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de cinquante-six mille deux cent trente-quatre euros cinquante-huit cents, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 4 des statuts concernant l'objet social.

2) Révocation de 5 administrateurs actuels.

- Décharge.

3) Nomination de 4 nouveaux administrateurs et confirmation de 3 administrateurs actuels.

4) Modification de l'article 9 des statuts concernant le régime de signature.

5) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 4 des statuts concernant l'objet social est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme objet l'achat, la vente, le développement, l'usage et la concession de l'usage de tous brevets, marques de commerce, marques de fabrique, logiciels et de tous droits d'exploitation industriels ou commerciaux. La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer cinq des administrateurs actuels, à savoir:

- Monsieur Heinz Josef Eugen Schneider, ingénieur, né à Koblenz (Allemagne), le 08 octobre 1948 et demeurant au 6a Nörrenpfad D-56337 Eiffelborn.
- Monsieur Thomas Knopp, administrateur de sociétés, né à Gütersloh (Allemagne), le 13 août 1962, et demeurant au 17 Brinkhof D-33334 Gütersloh.
- Monsieur Stefan Beller, administrateur de sociétés, né à Kaiserslautern (Allemagne), le 04 Mai 1964, et demeurant au 11 rue Schwester-Sophie D67593 Westhofen.
- Monsieur Philippe Maurice, expert-forestier-consultant-audit, né le 7 février 1943 à Cambremer, France, et demeurant au 5, rue Charles de Coulomb, F-14120 Mondeville.
- Monsieur Christian Faltot, administrateur de sociétés, né le 2 juin 1966 à Villerupt, France, et demeurent au 45, rue François Emile Babeuf, F-54190 Villerupt, France.

Par vote spécial décharge leur est donnée pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Alex Schneider, ingénieur, né le 27.10.1960 à Saarlouis, Allemagne et demeurant au 21 Carl-Engler-Ring à Überherrn en Allemagne.
- Monsieur Gilles Vogel, expert-comptable, né le 31 janvier 1976 à Luxembourg et avec adresse professionnelle au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.
- Maître Roland Michel, avocat, né le 13 août 1944 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
- Monsieur Markus Schmitt, ingénieur, né le 03 janvier 1966 à Bad Kreuznach et demeurant 16, Haseltalstrasse, D-3699 Rotenburg an der Fulda.

La durée du mandat des administrateurs ainsi nommés viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire en 2016.

Par ailleurs les trois administrateurs suivants sont confirmés dans leurs fonctions:

- Monsieur Gustave Vogel, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1948 à Dudelange et domicilié professionnellement au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- Monsieur Julien Kazmierczak, maître en droit, né à Thionville (France) le 17 mai 1983 et demeurant professionnellement au 33 allée Scheffer L-2520 Luxembourg.
- Monsieur Oliver Kurt GRIM, ingénieur en électrotechnique, né le 28.04.1957 à Saarlouis (Allemagne) et demeurant au Erz 8, D-66701 Beckingen.

La durée du mandat des administrateurs ainsi confirmés viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire en 2016.

Quatrième résolution

L'article 9 des statuts concernant le régime de signature est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature du Président du conseil d'administration ou d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Faltot, J. Kazmierczak, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38674. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120977/96.

(100137446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

A bis Z Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 132.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120964/10.

(100137561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Telekabel Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.938.

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

A comparu:

Chequers Capital XV FCPR, représentée par Chequers Partenaires S.A., une société anonyme ayant son siège au 48 bis avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 350 505 335 (l' "Associé Unique").

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procuration donnée sous seing privé en date du 17 juin 2010 qui est restée annexée et enregistrée avec le précédent acte, ci-dessous référencé, signé pardevant Maître Martine Schaeffer, en date du 18 juin 2010, Numéro 1155/2010 de son répertoire.

Le comparant a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- La Société a été constituée par un acte du 18 juin 2010, instrumenté par le notaire Maître Martine Schaeffer, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 aout 2010, numéro 1571, page 75367 (le "Mémorial") (les "Statuts").

Les Statuts ont été modifiés par un acte notarié du 27 juillet 2010, instrumenté par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

2.- Il résulte de vérifications ultérieures que dans l'acte précité du 18 juin 2010 de Maître Martine SCHAEFFER, enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 21 juin 2010, avec les relations suivantes: LAC/2010/27515 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 juillet 2010 et portant la référence L100094773, il y a eu une erreur matérielle dans le nom de l'Associé Unique.

Le nom de l'Associé Unique se lit correctement comme suit:

"Chequers Capital XV FCPR, représentée par Chequers Partenaires S.A."

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38842. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121194/44.

(100137477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

A Bis Z Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 78.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120965/10.

(100137562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Complexys S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.786.

Im Jahre zweitausendzehn, am zehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt,

IST ERSCHIENEN

Herr Emile WIRTZ, mit Geschäftsadresse in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Complexys S.à r.l. SPF“, mit Sitz in Luxemburg, 6, avenue Guillaume, welche gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 7. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2200 vom 11. November 2009.

Der Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht folgende Erklärungen zu beurkunden:

1) Gemäss Abtretungsvertrag unter Privatschrift vom 30. Juni 2010 hat die Gesellschaft CHRIPET INVEST S.à r.l., mit Sitz in L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai die 40 (vierzig Anteile) die sie in der Gesellschaft „Complexys S.à r.l. SPF“ hielt an Frau Tatsiana BUKAS, geboren am 4. Februar 1968 in Borbrujsk (Weissrussland), wohnhaft in 213814 Bobrujsk, Shamnayastr. 20, abgetreten.

2) Gemäss Abtretungsvertrag unter Privatschrift vom 30. Juni 2010 hat die Gesellschaft LOVEL INVEST S.à r.l., mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, die 40 (vierzig Anteile) die sie in der Gesellschaft „Complexys S.à r.l. SPF“ hielt an Frau Tatsiana BUKAS, geboren am 4. Februar 1968 in Borbrujsk (Weissrussland), wohnhaft in 213814 Bobrujsk, Shamnayastr. 20, abgetreten.

3) Gemäss Abtretungsvertrag unter Privatschrift vom 30. Juni 2010 hat die Gesellschaft MELUX INVEST S.à r.l., mit Sitz in L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai die 10 (zehn Anteile) die sie in der Gesellschaft „Complexys S.à r.l. SPF“ hielt an Frau Tatsiana BUKAS, geboren am 4. Februar 1968 in Borbrujsk (Weissrussland), wohnhaft in 213814 Bobrujsk, Shamnayastr. 20, abgetreten.

Eine Kopie der Abtretungsverträge bleibt dieser Urkunde als Anlage beigefügt.

Der Erschienene in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft „Complexys S.à r.l. SPF“ erklärt diese Anteilsübertragungen anzunehmen und in diesem Hinblick der Gesellschaft als zugestellt betrachten gemäß Artikel 1690 des „Code Civil“ und Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Die einhundert (100) Anteile sind somit wie folgt verteilt:

- | | |
|--|----|
| 1) Frau Tatsiana BUKAS, geboren am 4. Februar 1968 in Borbrujsk (Weissrussland), wohnhaft in 213814 Bobrujsk, Shamnayastr. 20, neunzig Anteile | 90 |
| 2) Jizoka Invest S.à r.l., mit Sitz in L-6835 Boudlerbach, Maison 2 zehn Anteile | 10 |

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. WIRTZ und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. Relation: LAC/2010/36063. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
 Le Receveur (signé): F. SANDT.
 - FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. September 2010.

Référence de publication: 2010121476/44.

(100137847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Alpina Real Estate Company II SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.694.

—
 EXTRAIT

Il résulte de deux contrats d'acquisition d'actions tous deux datés du 29 avril 2010 que la Société détient six cent quatre-vingt-dix-sept actions de classe E de son propre capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010120969/12.

(100137641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

ImmoFine Belux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.303.

—
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am dreiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft „GENINVESTOR HOLDING S.A.“, mit Sitz in L9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 97.146, hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrats, die Gesellschaft „FN Hermes S.A.“, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 92.044, ihrerseits vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrats, Herrn Erwin SCHRÖDER, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

hier vertreten durch Herrn Christophe FANK, beruflich ansässig in L9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 21. August 2010,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt

Welche Komparentin erklärt, zwischen ihr und all denjenigen, die im Nachhinein Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „IMMOFINE BELUX“.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Gebäudereinigung, die Aussenreinigung von Fassaden und Fenstern, sowie das Facility Management, die Haustierbetreuung, Gartenpflege, Hausmeisterdienste, sowie die Haushaltshilfe und alle damit verbundenen Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile, zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen, sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate, werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last fallen, werden auf € 800.- abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile wurden von der Gesellschaft „GENINVESTOR HOLDING S.A.“, vorbenannt, gezeichnet.

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125. EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Uwe TUCHT, Gebäudereinigermeister, geboren in Essen (D), am 8. Februar 1958, wohnhaft in D-45134 Essen, Eisenbahnstraße 25.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 1.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 août 2010. DIE/2010/8065. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für beglaubigte Kopie zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbruck, den 8. September 2010.

Référence de publication: 2010121563/96.

(100137749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Altadis Promotion International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.815.

Extrait des Résolutions du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juillet 2010

Conseil d'Administration

Monsieur Xavier Dufour et Monsieur Jean Pierre Lamothe ayant remis leur démission de leur fonction d'administrateur et administrateur délégué, l'Assemblée Générale a décidé de pourvoir à leur remplacement.

L'Assemblée Générale a décidé de demander à:

- Monsieur Jean Marie Decourchelle, Directeur des Affaires Corporate Seita-Groupe Impérial Tobacco, né le 26.11.1952 à Bordeaux (FR) résidant à F-92500 Rueil Malmaison, 5, rue Pasteur et,

- Monsieur Eric Sensi, Responsable des relations institutionnelles Seita-Groupe Impérial Tobacco, né le 26.08.1972 à Marseille (FR) résidant à F-93260 Les Lilas, 29 avenue du Maréchal Juin,

D'être administrateurs de la société Altadis Promotion International S.A., ce qu'ils ont accepté.

Leurs mandats d'administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Monsieur Jean Marie Decourchelle a également accepté le mandat d'administrateur délégué de la société Altadis Promotion International S.A.

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Decourchelle prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010120970/24.

(100137522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Casa Nuova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.698.

L'an deux mille dix.

Le douze août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Linda Wanda Marie JASNIAK, employée privée, née à Esch/Alzette, le 09 juillet 1981, demeurant à L-4609 Niederborn, 32, rue des Ligures

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée CASA NUOVA S.à r.l. avec siège social à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.698,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C,

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

La comparante prie le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie, à L-5627 Mondorf-les-bains, 13, avenue Lou Hemmer, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Mondorf-les-bains.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donné à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jasniak, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Acte Civils, le 16 août 2010. Relation: EAC/2010/9975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010121004/30.

(100137485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Allianc-Dem, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 134, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120979/9.

(100137421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**CapitalatWork Foyer Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. CapitalatWork Umbrella Fund).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.661.

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable CAPITALatWORK UMBRELLA FUND, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 554 du 8 octobre 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial numéro 2790 du 19 novembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud Constant, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

qui nomme comme secrétaire Madame Stéphanie Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Elodie Differding, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre en date du 28 juin 2010

et publié au Mémorial et dans le «d'Wort», en date des 28 juin 2010 et 07 juillet 2010.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) L'Article 1 des Statuts sera modifié comme suit:

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de «CapitalatWork Foyer Umbrella» (la «Société»).

2) Modification de l'article 17 dernier alinéa des statuts qui se lira comme suit:

«Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec CapitalatWork Foyer Group S.A., ses filiales et sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.»

3) Modification de l'Article 21 des Statuts par l'ajout de l'alinéa suivant:

«La Société aura le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat aux actionnaires par l'attribution en nature d'investissements provenant de la masse des avoirs en relation avec la ou les classes d'actions concerné(e)s à concurrence de la valeur calculée (suivant la procédure décrite à l'article 22) au Jour d'Evaluation auquel le prix de rachat est calculé, à hauteur de la valeur des actions à racheter. Les rachats autres qu'en espèces feront l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises de la Société. Le rachat en nature n'est possible que pour autant que (i) le traitement égal des actionnaires soit préservé, (ii) les actionnaires concernés aient donné leur accord et (iii) la nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sont déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la ou des classes dont il est question. Les frais relatifs au rachat en nature seront supportés par le compartiment ou la classe d'actions concernés.»

4) Modification de la référence à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif par la référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif mentionnée dans les articles 20, 27 et 29 des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 6.034.393 actions en circulation, 5.205.747 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Le quorum requis par la législation est présent ou représenté à la présente assemblée;

VI.- En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après «Assemblée Générale») prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «CapitalatWork Foyer Umbrella» et de modifier l'Article premier des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de «CapitalatWork Foyer Umbrella» (la «Société»).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec CapitalatWork Foyer Group S.A., ses filiales et sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des Statuts par l'ajout de l'alinéa suivant:

«La Société aura le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat aux actionnaires par l'attribution en nature d'investissements provenant de la masse des avoirs en relation avec la ou les classes d'actions concerné(e)s à concurrence de la valeur calculée (suivant la procédure décrite à l'article 22) au Jour d'Evaluation auquel le prix de rachat est calculé, à hauteur de la valeur des actions à racheter. Les rachats autres qu'en espèces feront l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises de la Société. Le rachat en nature n'est possible que pour autant que (i) le traitement égal des actionnaires soit préservé, (ii) les actionnaires concernés aient donné leur accord et (iii) la nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sont déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la ou des classes dont il est question. Les frais relatifs au rachat en nature seront supportés par le compartiment ou la classe d'actions concernés.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier dans les articles 20, 27 et 29 des statuts la référence à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif par la référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CONSTAT, S. SIMON, E. DIFFERDING et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33141. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121472/99.

(100137982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

—
Extrait des Résolutions prises par les associés en date du 23 décembre 2009

Les mandats de Monsieur Sergio DUTTO, employé privé, résidant au 43, Via Bodina, I-12100 Cuneo, de Madame Wendy Merrigan, employée privée, résidant à Camaderry View, Laragh, Glendalough, Co Wicklow, IRLANDE, de Monsieur Rory Patrick WILIAMS, expert comptable, résidant au 17, Seven Oaks, Drumcondra, Dublin 9, IRLANDE et de Monsieur Matteo Francesco RABINO, étudiant, résidant au 5, Avenue Princesse Grace, MC - 98.000, Monaco en tant que Gérants, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2010.

Le mandat de Monsieur Rory Patrick WILIAMS, expert comptable, résidant au 17, Seven Oaks, Drumcondra, Dublin 9, IRLANDE, en tant que Président du Conseil de Gérance, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2010.

Le 10 août 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour ARIES INVESTMENT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010120983/22.

(100137443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARIES INVESTMENT S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010120984/12.

(100137444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Ammut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 136.515.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Hungary "Khariszok Kft", established and having its registered office in H-8264 Szigliget, 12, Külsőhegyi ut,

here represented by Mrs. Aldijana GEGIC, private employee, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That "Ammut S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 136515 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 7th of February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 711 of the 21st of March 2008;

2) The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid up;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company;

6) That the Sole Shareholder appoints herself as liquidator of the Company; and, in her capacity as liquidator, will have full powers to establish, sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder declares to irrevocably settle any present or future liabilities of the dissolved Company;

8) That Sole Shareholder declares that she takes over all the assets of the Company and that she will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7 here before;

9) That Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company will be cancelled;

10) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of their assignment up to the date of the present dissolution of the Company;

11) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois d'Hongrie "Khariszok Kft", établie et ayant son siège social à H-8264 Szigliget, 12, Külsohegyi ut,

ici représentée par Madame Aldijana GEGIC, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que "Ammut S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg, section B, sous le numéro 136515, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 711 du 21 mars 2008;

2) Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales actions de la Société (l'Associée Unique");

4) Que l'Associée Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation;

5) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

6) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et, en sa qualité de liquidateur, aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associée Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute;

8) Que l'Associée Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout passif existant de la Société conformément au point 7 ci-avant;

9) Que l'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

10) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour de la présente dissolution de la Société;

11) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. GEGIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. LAC/2010/37545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120973/104.

(100137420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Deka Loan Investors Luxembourg III SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 144.547.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundzehn, am siebenundzwanzigsten Juli.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., eine société anonyme (Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts), mit Sitz in 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hier vertreten durch Herrn Paul DIEDERICH, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 19. Juli 2010.

Die erteilte Vollmacht, ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den Notar unterzeichnet, bleibt diesem Dokument beigelegt, um mit demselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene hat in Ausführung seiner Vertretungsbefugnis den Notar gebeten, Folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft Dekaloan Investors Luxembourg III SICAV FIS, mit Sitz in 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg wurde mittels einer notariellen Urkunde am 2. Februar 2009, in Form einer Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts vor dem unterzeichneten Notar gegründet, welche im Mémorial C, Nummer 431 vom 27. Februar 2009 veröffentlicht wurde.

- Dekaloan Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A ist alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft und hat sich zur Auflösung und Liquidierung der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Juli 2010 entschlossen.

- Dekaloan Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A. hat die Funktion des Liquidators der Gesellschaft übernommen und wurde in dieser Funktion mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet, die die Art. 144 bis 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen.

- Sämtliche Geschäftstätigkeit der Gesellschaft wurde eingestellt. Sämtliches Gesellschaftsvermögen wird auf die alleinige Gesellschafterin übertragen. Letztere erklärt, dass sämtlichen Zahlungsverpflichtungen der Gesellschaft vollumfänglich nachgekommen worden ist und dass sie persönlich für alle zukünftigen Verpflichtungen der Gesellschaft, insbesondere den zum gegenwärtigen Zeitpunkt noch nicht bekannten Verpflichtungen, aufkommen wird. Die alleinige Gesellschafterin trägt zudem sämtliche mit vorliegender notarieller Urkunde verbundenen Kosten.

- Somit ist die Auflösung der Gesellschaft vollendet und die Gesellschaft hiermit aufgelöst und liquidiert mit Wirkung zum 31. Juli 2010.

- Die Entlastung sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder sowie des Wirtschaftsprüfers wird hinsichtlich der Ausübung ihrer Mandate erklärt.

- Sämtliche Geschäftsbücher und Dokumente der Gesellschaft werden für einen Zeitraum von fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours, aufbewahrt.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxembourg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, welche dem unterzeichneten Notar nach Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. DIEDERICH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33707. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 31. August 2010.

Référence de publication: 2010121024/46.

(100137608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARIES INVESTMENT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010120985/11.

(100137445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Sun i-Tech S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.121.

L'an deux mil dix, le deux août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SOPARTECH S.A., une société ayant son siège à L-1631 Luxembourg, 59, Rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.984,

ici représentée par Madame Françoise Naramski, Expert-Comptable, née le 26 juillet 1956, et demeurant professionnellement à L-8058 Bertrange,

en vertu d'une procuration datée du 26 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "Sun i-Tech S. à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1106 du 4 juin 2009 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la société actuellement fixée du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, en une année sociale débutant le 1^{er} janvier et finissant le 31 décembre de chaque année.

L'année sociale en cours ayant débuté le 1^{er} juillet 2010, se terminera le 31 décembre 2010 et les années suivantes débiteront le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 18 des statuts comme suit:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ huit cents Euros (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, profession et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.NARAMSKI, G.LECUIE.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2010. Relation: LAC/2010/34735. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITON CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121179/43.

(100137460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.785.

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "DOLIS S.A.", ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, avenue Pasteur 3, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 160 du 24 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Vincenzo José CAVALLARO, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Sergio URZI', employé privé, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Tazia BENAMEUR, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L- 2311 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1644 du 13 août 2010 et Numéro 1708 du 21 août 2010, ainsi qu'au «Letzebuerger Journal» des 13 et 21 août 2010.

Les copies de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations signées «ne varietur», seront enregistrées avec cet acte.

III. Il ressort de la liste de présence que 100 actions sans valeur nominale, représentant 100 % du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. De la sorte, l'assemblée, convoquée après prorogation de l'assemblée du 28 juillet 2010, est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Financements octroyés par les actionnaires: nature et destination;

2. Augmentation de capital via utilisation totale ou partielle desdits financements octroyés par les actionnaires: a) augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.357.244,29 (Euros deux millions trois cent cinquante-sept mille deux cent quarante-quatre virgule vingt-neuf) pour le porter de son montant actuel de EUR 400.000,- (Euros quatre cent mille) à un montant de EUR 2.600.000,- (Euros deux millions six cent mille) après couverture des résultats à reporter négatifs de EUR 50.850,44 (Euros cinquante mille huit cent cinquante virgule quarante-quatre) et de la perte d'exercice de EUR 101.393,85 (Euros cent un mille trois cent quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-cinq) par l'émission de 550 (cinq cent cinquante) actions nouvelles sans valeur nominale, par apport en espèces ou en nature à choix des actionnaires selon leur droit de souscription préférentiel; b) ouverture de la souscription; c) fixation du terme de 60 jours pour accepter la souscription des actions de nouvelle émission; d) autorisation à augmenter le capital social jusqu'au montant souscrit dans ledit terme; e) modification afférente de l'article 5, 1^{er} alinéa, des statuts;

3. Procuration donnée par les administrateurs de DOLIS SA à monsieur Andrea Lodini pour la participation à l'Assemblée de la filiale Italienne DOLIS 19 SRL tenue le 30 juin 2010: approbation et ratification des décisions de Monsieur Andrea Lodini prises dans le cadre de la participation à l'Assemblée Générale de la filiale italienne DOLIS 19 SRL tenue le 30 juin 2010;

4. Procurations à donner pour la participation à l'Assemblée Générale de la filiale Italienne DOLIS 19 SRL qui sera convoquée par les administrateurs de ladite filiale avec l'ordre du jour qui suit: (i) réduction du capital social pour pertes et reconstruction du capital social via utilisation de l'avance que Dolis SA a octroyé à Dolis 19 SRL (ii) autorisations aux administrateurs ex art. 2390 du code civil italien.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société prend acte que des déclarations des actionnaires seront actées sous seing privé signées par les membres du bureau et les actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital, via utilisation totale ou partielle desdits financements octroyés par les actionnaires, à concurrence d'un montant de EUR 2.357.244,29 (Euros deux millions trois cent cinquante-sept mille deux cent quarante-quatre virgule vingt-neuf) pour le porter de son montant actuel de EUR 400.000,- (Euros quatre cent mille) à un montant de EUR 2.600.000,- (Euros deux millions six cent mille) après couverture des résultats à reporter négatifs de EUR 50.850,44 (Euros cinquante mille huit cent cinquante virgule quarante-quatre) et de la perte d'exercice de EUR 101.393,85 (Euros cent un mille trois cent quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-cinq) par l'émission de 550 (cinq cent cinquante) actions nouvelles sans valeur nominale, par apport en espèces ou en nature à choix des actionnaires selon leur droit de souscription préférentiel.

L'actionnaire majoritaire déclare que le montant des résultats reportés est de 55.850,44 EUROS et qu'il s'agit d'une erreur matérielle dans les convocations.

Elle ouvre la période de la souscription qui aura une durée de 60 jours.

Elle autorise l'augmentation du capital social jusqu'au montant souscrit dans ledit terme et la modification afférente de l'article 5, 1^{er} alinéa, des statuts.

Cette décision est prise par:

Votes pour: 70 actions

Votes contres: 30 actions

L'actionnaire minoritaire fait acter dans un procès-verbal sous seing privée qu'il a fait des remarques pour expliquer sa position ainsi que son opposition à la validité de la convocation. L'actionnaire majoritaire conteste en fait et en droit les remarques qui sont faites.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de ce que sur ce point de l'ordre du jour des déclarations de l'actionnaire majoritaire seront actées sous seing privé.

106255

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de ce que sur ce point de l'ordre du jour des déclarations de l'actionnaire majoritaire seront actées sous seing privé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.J. Cavallaro, T. Benameur, S. Urzi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 septembre 2010 Relation: LAC/2010/38398 Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121031/92.

(100137660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Bakoua Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 120.263.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} septembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire Melle. Fiona FINNEGAN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 1st 2010, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
2. To elect Ms. Fiona FINNEGAN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as director of the company.

Référence de publication: 2010120987/16.

(100137544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Black Mountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.873.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 septembre 2010

En date du 6 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Benoît DUVIEUSART en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 août 2010;
- de nommer Mademoiselle Frédérique DAVISTER, née le 9 juillet 1981 à Schaerbeek, Belgique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 août 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Charles HALL, gérant de catégorie A
- Monsieur David John Michael HAZZARD, gérant de catégorie A
- Madame Claude MEDERNACH, gérant de catégorie B
- Mademoiselle Frédérique DAVISTER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Black Mountain S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010120988/24.

(100137424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Betsier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.698.

Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN agissant en ma qualité de gérant de la société à responsabilité anonyme MGI FISOGEST SARL, ayant son siège social L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, vous informe de la décision de la société MGI FISOGEST SARL de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société anonyme BETSER S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à JUNGLINSTER, en date du 21 octobre 2008 ayant son siège social 490, route de Longwy L-1940 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.698.

Luxembourg, le 14 Mai 2010.

MGI FISOGEST SARL

Représentée par Nico HANSEN

Gérant

Référence de publication: 2010120995/17.

(100137645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 254.100,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.025.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 8 septembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ferdinand Groos, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010121084/13.

(100137468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Broadstreet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.060.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 septembre 2010

En date du 2 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur James COUNCILL LEAK de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010;

- de nommer Monsieur James DEROUIN, né le 20 août 1963 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 805, Moberly Lane, Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Wyman K. ATWELL, né le 3 juin 1963 à Bartlesville, Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 3, Bruce Leithke Court, Rogers, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée;

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gordon YOUNG ALLISON, gérant A
- Monsieur James DEROUIN, gérant A
- Monsieur Wyman K. ATWELL, gérant A

- Monsieur Michael Robert KIDD, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Broadstreet S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010120991/27.

(100137455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Dadco Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.022.

Extrait sincère et conforme de la décision de l'Assemblée Générale statutaire de l'actionnaire unique de la société tenue à Luxembourg le 31 août 2010 à 10 heures

Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de renommer comme administrateurs de la Société:

1. M, Hani QUSHAIR, né le 02/09/1973 à Amman. Jordanie et avec adresse à Court Yard House, Grange Place 2, The Grange, St. Peter Port, GY1 1QA, Guemesey;

2. Mr. Stephan LE GOUEFF, né le 14/12/1958 à Montréal, Canada et avec adresse au 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg and

3. Mrs. Sabine PERRIER, née le 22/04/1959 à Thionville, France et avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg.

Leur mandat sera renouvelé lors de l'assemblée des actionnaires de 2016 approuvant les comptes clos au 31/12/2015.

Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de ne pas renouveler le mandat de Ernst & Young SA, RCS B 88019, Munsbach et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

a) FIDUCIAIRE CABEXCO S.A.R.L. Centre Helfent, 1, Rue Pletzer, L - 8080 Bertrange, RCS Luxembourg B 139.890. pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 approuvant les comptes clos au 31/12/2015.

Pour Dadco Holding (Luxembourg) S.A.

Sabine PERRIER

Administrateur

Référence de publication: 2010121025/27.

(100137591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Blue Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 123.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2010 à 13.15 heures à Luxembourg

L'assemblée décide de fixer le siège social de la Société au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg avec effet immédiat.

L'assemblée prend acte qu'en date du 2 août 2010 les administrateurs Messieurs Manuel BORDIGNON, Jean-Marc FABER et Christophe MOUTON ont donné leurs démissions de leurs mandats d'administrateurs de la Société. L'assemblée accepte ces démissions et décide de nommer administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Giulio CARINI, employé privé, né le 25 octobre 1983 à Terni (Italie), demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

L'assemblée décide en outre de confirmer le mandat d'administrateur à la société BLUE MGMT LTD, avec siège social au 45 Malborough, 61, Walton Street, GB - SW3 2JY Londres, cette dernière étant représentée de manière permanente conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, par Monsieur Francesco NETTIS, Managing Director de la société BLUE MGMT LTD, demeurant à 45 Malborough, 61, Walton Street, GB - SW3 2JY Londres.

Le mandat des trois administrateurs viendra à échéance en 2011 à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

L'assemblée prend acte qu'en date du 2 août 2010, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l. a donné sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société. L'assemblée accepte cette démission et décide de nommer commissaire aux comptes de la Société, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- La société I.C. DOM-COM S.à r.l. ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance en 2011 à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010121001/29.

(100137677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Billecart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.288.

—
Rectificatif des statuts coordonnés numéro 1090088816.04 déposé le 18/06/2009

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010120999/11.

(100137672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Silene Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.234.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la société tenues le 20 Juillet 2010

L'Actionnaire Unique, après avoir pris acte de la démission, le 18 juin 2010, de Monsieur Steve van den Broek de son poste d'administrateur de la société et de nommer Monsieur Jérémy Lequeux, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121184/14.

(100137657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.215.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 7 septembre 2010

1. Monsieur Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Pietro LONGO, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour B2 HOLDING S.A

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121003/19.

(100137615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Valorem (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 149.343.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the fourth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Maria Yotova, private employee, with professional address at L1313 Luxembourg, 19-25 rue des capucins,
"the proxyholder"

acting as a special proxy of "Casbah Inc.", a company governed by the laws of Delaware established and having its registered office in DE-19808 Wilmington (County of New Castle), 2711 Centerville Road, Suite 400, Corporation Service Company (United States of America),

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company "Valorem (Luxembourg) S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B nr. 149.343, with registered office in Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, was incorporated by deed enacted by the notary Me Jean Seckler, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg) on the 11th of November 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 2410 of December 10, 2009.

2. That the subscribed capital of the private limited company "Valorem (Luxembourg) S.à r.l." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 100 (one hundred) shares having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, fully paid up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company "Valorem (Luxembourg) S.à r.l."

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company "Valorem (Luxembourg) S.à r.l." declares that all the liabilities of the company have been fully paid off or that he shall assume all current outstanding liabilities (if any) of the company "Valorem (Luxembourg) S.à r.l."

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the sole manager.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the shares.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of the company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Maria Yotova, employée privée, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des capucins,
"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société régie par les lois du Delaware "Casbah Inc.", établie et ayant son siège social à DE-19808 Wilmington (Comté de New Castle), 2711 Centerville Road, Suite 400, Corporation Service Company (Etats-Unis d'Amérique),

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée "Valorem (Luxembourg) S.à.r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 149.343, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 2410 du 10 décembre 2009.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500,(douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée "Valorem (Luxembourg) S.à.r.l."

4. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée "Valorem (Luxembourg) S.à.r.l.", déclare que tout le passif de ladite société est réglé ou, dans le cas contraire, qu'il reprend le passif existant, le cas échéant, de la société à responsabilité limitée "Valorem (Luxembourg) S.à.r.l."

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des parts sociales de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. YOTOVA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35253. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010121207/89.

(100137367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Casino Developpement Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.408.

Dépôt complémentaire se rapportant aux comptes annuels du 11 juillet 2008 au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 22 juin 2010 sous le numéro L100088787.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121005/10.

(100137442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Financière de l'Estuaire S.A. Spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.595.

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

«KERMON CAPITAL INC», société établie et ayant son siège social à Akara Bldg. 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Isabelle Pairon, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société "FINANCIERE DE L'ESTUAIRE S.A. SPF", avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 136 595 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 728 du 26 mars 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 395 en date du 23 février 2009.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique donne décharge aux administrateurs en fonction, à savoir: Messieurs Didier Mc Gaw, Stéphane Lataste et André Lutgen.

L'assemblée donne décharge au commissaire en fonction, à savoir «L'Alliance Révision S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'actionnaire unique désigne comme liquidateur la société «FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED», ayant son siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 du sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. PAIRON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 août 2010. Relation: EAC/2010/10439. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010121519/44.

(100137709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Marktinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wilhelm.

R.C.S. Luxembourg B 112.682.

Im Jahre zweitausendzehn, den ersten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft Marktinvest International S.A., mit Sitz in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.682, gegründet durch Urkunde des Notars Fernand Unsen, mit dem Amtssitze zu Diekirch vom 12. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 556 vom 16. März 2006.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Ralf Berweiler, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Longuich (Deutschland), Hinter Eimes 4.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sophie Mathot mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Ralf Berweiler, vorbenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, nach L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

2.- In Folge der Sitzverlegung, Abänderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Statuten.

3.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschliesst den Sitz von L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, nach L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

In Folge der Sitzverlegung, beschliesst die Versammlung, Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 2. (Absatz 1). „Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf ACHTHUNDERT EURO (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Ralf Berweiler, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 septembre 2010. LAC / 2010 / 38456. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. September 2010.

Référence de publication: 2010121129/49.

(100137431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Colonnade Holdco N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.915.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 septembre 2010

1. M. Benoît NASR a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Ruth BRAND, administrateur de sociétés, née à Sarnen (Suisse), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Colonnade Holdco N° 10 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121007/19.

(100137629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Yileste S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 63, Gromscheid.

R.C.S. Luxembourg B 155.326.

STATUTS

L'an deux mille dix, le sept septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Stéphanie COMES, créatrice de mode, née à Luxembourg le 12 novembre 1983, demeurant à L-1670 Senningerberg, 63, Gromscheid.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, l'achat, la vente, l'import, l'export, le développement et le négoce de vêtements et d'accessoires ainsi que toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant, pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société prend la dénomination de «YILESTE S.à.r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi à Senningerberg (Commune de Niederanven).

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Mademoiselle Stéphanie COMES, créatrice de mode, née à Luxembourg le 12 novembre 1983, demeurant à L-1670 Senningerberg, 63, Gromscheid, pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société uni-personnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Décision de l'associé unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Stéphanie COMES, créatrice de mode, née à Luxembourg le 12 novembre 1983, demeurant à L-1670 Senningerberg, 63, Gromscheid, pré-qualifiée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée L-1670 Senningerberg, 63, Gromscheid.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Comes, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10709. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121728/94.

(100138148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Chrono Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.577.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 août 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour *CHRONO INVEST S.A. (en liquidation)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121016/16.

(100137617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Casual S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 31, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 22.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121012/10.

(100137563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Technossence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.580.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 août 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 août 2010, que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edoaurd Georges, Administrateur démissionnaire.
2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à.r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

TECHNOSENCE S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010121199/24.

(100137592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

S.A.S. S.à r.l., Security audit & services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: NIKIMEX.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 153.596.

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Thierry DUPUIS, conseiller en sécurité, né à Hermallesous-Argenteau, le 1^{er} septembre 1963, demeurant à B-4550 Nandrin, 47, rue de la Bouhaie.

ici représentée par Monsieur Christophe FANK, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19.07.2010,

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «Security audit & services S.à r.l.», avec siège social à L-9964 Huldange, Op d'Schmëtt 3, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mai 2010, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 153.596. L'associé unique a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide d'ajouter une enseigne commerciale et une abréviation à la dénomination sociale et en conséquence de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «Security audit & services S.à r.l.» en abrégé «S.A.S. S.à r.l.». La société agira sous l'enseigne commerciale «NIKIMEX».»

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 août 2010. DIE/2010/8067. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C

Ettelbruck, le 8 septembre 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010121673/38.

(100137790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

COLUMBIA International Consulting sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 94.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121018/10.

(100137488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

CS Baumarkt No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121022/11.

(100137669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

ELS Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.663.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2010

Première résolution

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Charles ALTWIES de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 juin 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Alain PEIGNEUX de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 août 2010.

Troisième résolution

L'associé unique nomme Monsieur Robert BRIMEYER, né le 3 mai 1972 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de catégorie B de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'associé unique nomme Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de catégorie B de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les gérants ou par la signature individuelle d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Gary Cheng, demeurant professionnellement au 19/F, World-Wide House, Des Voeux Road Central, Hong Kong (Chine), gérant de catégorie A;

- Monsieur Robert BRIMEYER, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, gérant de catégorie B;

- Monsieur Alan DUNDON, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, gérant de catégorie B;

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010121042/33.

(100137506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

HMR, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 134.163.

En date du 12 juillet 2010, MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 18, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a cédé la propriété des 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social qu'elle détenait dans la Société aux personnes suivantes:

- 3.125 parts sociales à Monsieur Maurice RICCI, né le 14 février 1961 à Lyon (France), demeurant au 2, rue Antoine Saint-Exupéry, F-69002 Lyon,

- 3.125 parts sociales à Monsieur Jean Franck RICCI, né le 23 septembre 1968 à Lyon (France), demeurant au 20, avenue de l'Hippodrome, F-69890 La Tour Salvagny,

- 3.125 parts sociales à Monsieur Yves LANSARD, né le 25 août 1947 à Lyon (France), demeurant au 13, rue Blaise Pascal, F-69000 Collonges au Mont d'Or,

- 3.125 parts sociales à Monsieur Nicolas VALTILLE, né le 24 août 1965 à Saint Maurice (France), demeurant au 13, rue du Plat, F-69002 Lyon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121074/20.

(100137671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Danim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121027/9.

(100137654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Demo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 80, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 145.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121029/10.

(100137564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Edimag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.290.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 septembre 2010**Résolution unique:*

L'assemblée générale décide de transférer, avec effet immédiat le siège social de la société au 34, rue Xavier Brasseur à L-4040 Esch-sur-Alzette.

ESCH-SUR-ALZETTE, le 8 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2010121036/15.

(100137614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

International Travel Garden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 33.719.

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01.07.2010 à l'adresse suivante:

52, RUE GOETHE

L-1637 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2010121092/13.

(100137533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Rockfood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 5, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 155.304.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt août.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Roland BONENBERGER, indépendant, né à Dudelange, le 21 janvier 1972, demeurant à L-4238 Esch-sur-Alzette, 14, rue Léon Metz.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Rockfood S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec établissement de restauration.

Elle pourra faire également toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Roland BONENBERGER, indépendant, né à Dudelange, le 21 janvier 1972, demeurant à L-4238 Esch-sur-Alzette, 14, rue Léon Metz.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4361 Esch-sur-Alzette, 5, avenue du Rock'n Roll.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

Roland BONENBERGER, indépendant, né à Dudelange, le 21 janvier 1972, demeurant à L-4238 Esch-sur-Alzette, 14, rue Léon Metz. .

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bonenberger et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 23 août 2010. Relation: EAC/2010/10155. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 24 AOUT 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010122002/61.

(100137833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Ediprint Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 88.557.

—
L'extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2010

Décision unique

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat le siège social de la société au 34, rue Xavier Brasseur à L-4040 Esch-sur-Alzette.

Pour extrait conforme
Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2010121037/15.

(100137613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Société de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.272.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2010

- La démission de Madame Nicole THIRION, employée privée de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2010.

Certifié sincère et conforme
SOCIETE DE L'ETOILE S.A.
O. OUDIN / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010121187/17.

(100137451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Elliot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel.
R.C.S. Luxembourg B 38.415.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121040/10.

(100137565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Espalita S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 90.779.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010121045/12.

(100137484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Finance and Development Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.482.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 5 février 2010 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée.

- Mr Stefan LORETZ, né le 27 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé à la fonction de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010121048/21.

(100137470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Dalby Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.527.

—
Im Jahre zweitausendzehn, am dreiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, im Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der "DALBY INDUSTRIES HOLDING S.A.", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet laut notarieller Urkunde vom 17. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 80 vom 2. Februar 2001.

Die Satzung wurde abgeändert laut notarieller Urkunde vom 30. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 653 vom 16. Juni 2003.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Alexia UHL, Juristin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzähler Herr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Beschlussfassung über die eventuelle Liquidation der Gesellschaft.

2. Gegebenenfalls Bestellung von BDO Tax & Accounting zum Liquidator und Festsetzung seiner Befugnisse.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäß vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

106272

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt BDO Tax & Accounting, mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Der Liquidator hat als Aufgabe die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu bereinigen.

Der Liquidationsverwalter kann die sich in Liquidation befindliche Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift uneingeschränkt verpflichten.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, errichtet und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: J. SEIL, A. UHL, L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. LAC/2010/37535. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121026/61.

(100137427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Transport Alavoine sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R&D Comptabilité SA

Signature

Référence de publication: 2010121197/11.

(100137476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Hein Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 62.115.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010121070/12.

(100137499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.
